



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de septembre 2016
de la Section Académique du
SNETAA FO

23 rue Emile Zola,
16340 l'Isle d'Espagnac

snetaa.poitiers16@gmail.com
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

177



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial du S3
- p.2 : Evaluation : nouvelles modalités ; Les Echos de l'ASH ; Calendrier de rentrée
- P 3 ; Discriminations ? Mouvement intra 2016
- P 4 : Equipe académique du SNETAA FO
- Encart : permanence téléphonique 2016 2017

Rentrée 2016 dans notre académie : la culture des apparences.

La rentrée est une fois de plus l'occasion d'une auto satisfecit pour notre Rectrice et sa Ministre. Cette dernière s'est d'ailleurs voulue ironique pour commenter cette dernière rentrée du quinquennat. Pour elle toute critique relevait forcément d'une mauvaise analyse des réformes mises en place par ce gouvernement.

Ainsi les opposants à la réforme n'auraient pas bien mesuré les efforts consentis pour l'Education par nos dirigeants. Que de suffisance et de dogmatisme dans cette affirmation. Ainsi notre condition d'enseignant se serait améliorée ?!! nous serions maintenant reconnus dans nos missions et de sérieux efforts auraient été fait pour nous revaloriser ?!!. Pour le SNETAA FO l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations s'apparente plutôt à l'Arlésienne.

Sommes-nous en 2016 mieux lotis qu'en 2012 ? Avons-nous vu nos salaires augmenter ? Nos conditions de travail se sont-elles améliorées ? Ce serait une vue de l'esprit que de le penser. Le dialogue social si souvent mis en avant par ce gouvernement a t-il changé la donne ? Il ne suffit pas d'être entendu encore faut-il être écouté. Concrètement en l'espace de presque cinq ans notre pouvoir d'achat a été amputé par le relèvement des cotisations sur nos salaires et le blocage du point d'indice jusqu'en juillet dernier. Enfin, le passage en force sur la réforme des carrières et rémunérations n'aboutira qu'à une faible revalorisation, allongera les carrières et bouleversera notre mode d'évaluation en favorisant l'arbitraire et le poids de la hiérarchie locale. En LP ce quinquennat s'est aussi distingué, dans notre académie par la volonté d'ancrer durablement, les formations par apprentissage, de renforcer le poids du CFA académique et d'imposer la mixité des publics et des parcours.

Les effets concrets des réformes sont mesurables aujourd'hui pour les PLP : suppression de l'indemnité CCF, pas vraiment compensée par la petite prime mensuelle accordée pour l'enseignement en classes d'examen ; intégration complète des élèves d'ULIS en classe de CAP, sans autres moyens pour les prendre en charge que la bonne volonté des collègues, sans formation pour accueillir ce type de public. En réalité seul un très petit nombre d'enseignants aura sans doute droit à une réelle revalorisation. Ceux-là permettront de sauver les apparences et de justifier les réformes mises en place ou à venir. Cela permettra à la Ministre et à la Rectrice de dire que ce gouvernement a fait de réels efforts. Finalement malgré les discours et les déclarations d'intention, ces réformes ne seront bonnes ni pour nos élèves, ni pour le corps des PLP, ni pour le devenir de la formation professionnelle initiale publique et laïque sous statut scolaire.

Pour les PLP, CPE, Contractuels enseignants, personnels de l'Enseignement Professionnels, il ne restera de ce quinquennat et de cette dernière rentrée qu'un discours trompeur conforme à cette culture des apparences qui caractérise si bien les chantres des réformes dans notre secteur, ce que ne pourront estomper les quelques petits gestes financiers accordés en cette fin de mandat.

**Angoulême, le 16 septembre 2016,
Henri Lalouette, Secrétaire Académique**

Les échos de l'ASH : c'est « acquis » !!! C'est à nous...

Pourrait-on croire qu'il y ait une relation de cause à effet ? Dénoncée dans le Journal Académique n° 173 le SNETAA/FO l'a revendiquée, l'a défendue, l'a obtenue. Tous les PLP et PLC titulaires de la certification 2CA-SH (Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) exerçant dans l'ASH, devraient désormais bénéficier d'une indemnité de fonction particulière de 884€ annuels et mensualisés.

Une fois de plus le combat syndical a porté ses fruits. Il est temps pour vous d'adhérer et de faire adhérer au SNETAA/FO.

Jean Paul Garribotto

Commissaire paritaire PLP ; Membre du Bureau Académique du SNETAA FO



Nouvelles modalités d'inspection : retour vers le futur

La contre-partie du semblant de revalorisation des parcours et carrières des enseignants a été présentée par la ministre de l'Education Nationale à la rentrée. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'un retour à peine déguisé à ce que voulait mettre en place Luc Chatel ancien ministre de l'Education Nationale avant 2012. C'est sans doute parce que nous le valons bien ! En bref nous aurons maintenant 4 rendez-vous au cours de la carrière au cours desquels nous serons évalués sur 11 compétences que l'on retrouve dans les grilles d'évaluation des stagiaires. Chacune de ces compétences fera l'objet d'une évaluation selon 4 niveaux allant du « à améliorer à excellent ». Sur le principe, c'est comme si nous devions en permanence prouver notre capacité à exercer notre métier. Cette impression est renforcée par la demande dans ce nouveau protocole d'une autoévaluation par l'enseignant de sa pratique, avant l'entretien.

Aucune comparaison ne sera non plus possible entre enseignants pour une éventuelle promotion car les grilles de références actuelles disparaissent. C'est donc bien l'arbitraire et le fait du prince qui s'annonce pour les futurs avancements de carrière. Enfin si l'on regarde de plus près les critères d'évaluation retenus on peut avancer sans trop se tromper que l'acte d'enseignement ne sera plus l'élément essentiel pour l'évaluation des enseignants. C'est le glissement du métier vers un profil d'éducateur plus que celui d'enseignant. Pour le SNETAA FO ces nouvelles modalités d'évaluation ne sont clairement pas acceptables et nous les dénonçons. Nous réclamons le retour à la notation chiffrée, et pour tous les PLP l'accès à la classe exceptionnelle.

Henri Lalouette, Secrétaire Académique

Quelques dates à retenir

Réunions à caractère départementale le 28 septembre 2016 :

Au LP Sillac à Angoulême pour le 16 de 9h à 12h

A la SEP du Lycée Dassault À Rochefort pour le 17 de 14h à 16h30

A la SEP du Lycée de St Maixent pour le 17 de 14h à 17h

Au SEP Mandela (Ex LP Perret) à Poitiers pour le 16 de 9h à 12h

Réunions des mutations du mouvement inter : mercredi 23 novembre dans chaque département

Conseil syndical académique : 24 novembre

Pour adhérer au SNETAA FO : par  [formulaire papier](#) ; par  [internet directement](#) en ligne

Site internet de notre section académique : <http://snetaa.poitiers.free.fr>

Discriminations par l'âge, la maladie ou le handicap envers les Personnels par les Directions : un phénomène qui s'amplifie à l'Éducation Nationale comme dans le reste de la société.

Evidence : tout fonctionnaire de l'éducation nationale sera d'accord pour que son droit au travail, son droit à la santé et sa protection sociale soient respectés dans le cadre de sa fonction.

Action /réaction : après les accords de Bercy en 2009, notre tutelle a créé les CHSCT dans l'Education nationale (arrêté de 2011) alors que le monde de l'entreprise les pratiquait depuis 30 ans déjà !

Le CHSCT doit permettre à ses personnels d'accéder à la prévention de tous risques en particulier physiques ou psychosociaux par le biais d'un dispositif décliné dans l'académie, le département et l'établissement.

Depuis 2012 le dispositif entre « en vigueur » mais malgré le droit du travail et l'expérience des CHSCT du monde de l'entreprise, malgré les nombreux textes officiels spécifiques parus, malgré les formations et les temps de réflexion considérables accordés à cette mise en place : ce dispositif est perçu comme une entrave au fonctionnement de leur établissement et critiqué ouvertement par certains chefs d'établissements et pourtant appliqué progressivement par d'autres.

Preuve que beaucoup de chemin reste à faire pour qu'il soit reconnu et utilisé pour améliorer les conditions de travail sans juger, ni chercher des responsables à stigmatiser : juste progresser.

Cette réaction est-elle si étonnante ? Le système se trouve face à ses incohérences entre les textes de loi et leur application d'une part (entrée tardive pour obtenir les diplômes et sortie entre 62 et 67 ans) et les évolutions sociétales tournées vers le jeunisme, le ludique, et pour le travail seule la tranche 30 ans / 50 ans est considérée productive.

Société : On vit plus longtemps, plus vieux mais parfois longtemps en très mauvaise santé d'une part et la société stigmatise trop souvent l'enseignant comme fainéant et toujours en vacances.

Réalité : le fonctionnaire en longue maladie ou handicapé

pour une affection doit reprendre son activité au plus tôt pour des raisons financières et de durée légale. L'individu le souhaite parfois lui-même : l'activité professionnelle vue comme aide à la meilleure santé.

Etonnamment alors sa reprise devient un problème, la structure a recruté un remplaçant en forme, qui s'est adapté et fait partie intégrante du personnel : l'ancien malade de retour est gênant.

Aujourd'hui, de plus en plus fréquemment et à tous les niveaux, des preuves de non-respect de nos droits fondamentaux se multiplient rapportées par des collègues ostracisés pour des raisons de maladie, de handicap voire d'âge pour ceux approchant de la cessation de fonction et l'établissement peut même leur refuser catégoriquement d'appliquer les directives d'aménagement de poste données par le Médecin conseil du Recteur pourtant longuement réfléchies et limitées alors que pleinement justifiées.

Cela démontre par ailleurs un non-respect pour le travail de ces personnels de santé qui nous accompagnent.

L'établissement propose alors ouvertement au collègue de reprendre son activité normalement quelque soit son état réel de santé (rémission, traitement lourd, handicap) sans discuter et sans application des conseils du Rectorat ou bien s'il est assez près des 62 ans, de finir d'utiliser tous ces droits à congés dans le but de se préparer à un départ à la retraite.

La structure crée elle-même un risque psychosocial. Perspective : il faut très sérieusement réfléchir à ces dérives et prendre les mesures limitant les comportements individuels ou collectifs abusifs : à cette rentrée nous en sommes témoins « l'enfer cela peut être les autres »

Mettons cela en perspective en pensant que ces personnes seront peut-être directement concernées et peut être assez âgées un jour, pour partir en cessation d'activité, qu'en sera-t-il alors de leurs positions intellectuelles sur le sujet et de leurs actions ?

Sophie Texier,
Membre du Bureau Académique
représentante FNEC FP FO au CHSCT Académique

Mouvement intra rentrée 2016 : un bilan contrasté.

Fin août les dernières nominations d'enseignants se sont déroulées dans un contexte particulier. En effet un important renouvellement a eu lieu à la tête des services de la Division des Personnels Enseignants de l'académie. Les procédures de travail en commission prises les années précédentes ont été abandonnées, au détriment des collègues. Dans certaines spécialités, comme lettres histoire ou maths sciences le mouvement pourrait proposer plus de supports alors qu'à l'inverse en lettres anglais, génie industriel bois ou biotechnologie, les capacités d'accueil offertes ne sont pas suffisantes dans l'académie.

En ce qui concerne les stagiaires l'équipe académique est restée en lien durant l'été, avec les commissaires paritaires nationaux et les services du Ministère pour obtenir des révisions d'affectation. La persévérance et l'engagement syndical ont payé. Les stagiaires qui nous ont fait confiance ont obtenus gain de cause. Pour les contractuels les commissaires paritaires ont bataillé étaient présents aux deux commissions de juillet et août pour répondre aux attentes en fonction des informations qu'ils avaient et des possibilités d'amélioration des nominations. Au sein de ces commissions, il a fallu à chaque fois rappeler les règles et les pratiques pour éviter les nominations arbitraires. Merci à ceux qui ont siégé et su défendre la transparence du mouvement.

Si quelques demandes de collègues n'ont pu être satisfaites, l'équipe du SNETAA FO a fait le maximum et ne renoncera pas à tout faire pour améliorer ces situations au prochain mouvement.

Henri Lalouette, Secrétaire Académique

SECRETAIRE ACADEMIQUE S3 / élu au CTA			
Henri LALOUETTE : 06 67 30 60 78 / 05 45 95 37 59 snetaa.poitiers16@gmail.com			
Trésorier académique - Gérard GRANGETEAU - gerard.grangeteau@wanadoo.fr -06 70 48 07 34			
SECRETAIRES DEPARTEMENTAUX S2			
Stéphane CONTAMINE (16)	06 20 22 46 15 stephane.contamines@orange.fr	Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69 b.moulin766@laposte.net
Henriette MEUNIER (79)	06 04 13 60 21 henriette.meunier@ac-poitiers.fr	Sophie TEXIER (86)	06 89 96 51 91 texier_sophie@yahoo.fr
COMMISSAIRES PARITAIRES (Pour les PLP Titulaires et Stagiaires)			
Henri LALOUETTE (16)	06 67 30 60 78 snetaa.poitiers@free.fr	Pierre Guillaume TEXIER (79)	06 73 68 33 82 pierre-guillaum.texier@ac-poitiers.fr
Bénédicte MOULIN (17)	06 10 64 54 69 snetaa17@gmail.com	Sophie SOUDANT (17)	06 09 07 50 65 sophie_s48@hotmail.com
Stéphane TEXIER (86)	06 13 78 69 55 stephane.texier10@orange.fr	Jean Paul GARRIBOTTO(86)	06 59 31 10 53 jean-paul.garribotto@ac-poitiers.fr
Christelle BRUNEAU (16)	07 78 69 37 77 christelle.bruneau@ac-poitiers.fr	Florence SOMBRUN (17)	06 30 30 32 43 flosombrun@free.fr
CORRESPONDANT EREA/SEGPA		Représentante des enseignants Au GT des NON TITULAIRES	
Jean Paul GARRIBOTTO	06 59 31 10 53 jean-paul.garribotto@ac-poitiers.fr	Vincente GONZALVEZ	06 69 20 51 57 vincente.gonzalvez@ac-poitiers.fr
CORRESPONDANT CHSCT		CORRESPONDANT LAÏCITE	
Sophie TEXIER	06 89 96 51 91 texier_sophie@yahoo.fr	Yves Henri SAULNIER	06 73 34 37 95 yhsaulnier@gmail.com
CORRESPONDANT CHEF DE TRAVAUX		CORRESPONDANT RETRAITES	
Françoise BUREAU	06 52 96 92 62 bureau.francoise@free.fr	Raymond VALADE	06 89 44 69 98 raymondvalade@orange.fr
Membres du SECRETARIAT ACADEMIQUE			
José ESTEVEZ	05 46 82 00 54 jestevez@sfr.fr	J-Pierre ARDON : Site Internet	06 82 12 26 27 snetaa.poitiers@orange.fr
Notre site internet académique : http://snetaa.poitiers.free.fr/actu.htm			



Permanence téléphonique syndicale rentrée 2016

2016/ 2017	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 12h	Stéphane TEXIER 06 13 78 69 55 05 49 58 13 51 Gérard GRANGE-TEAU 06 70 48 07 34	Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69 Gérard GRANGE-TEAU 06 70 48 07 34	Stéphane TEXIER 06 13 78 69 55 05 49 58 13 51 Patrick GOSSELIN 05 45 94 66 88 06 32 24 37 22	José ESTEVEZ 05 46 82 00 54 Vincente GONZALVES 06 69 20 51 57	Gilles MORIN 06 83 33 83 71
14h - 17h	Stéphane CONTA-MINES 06 20 22 46 15 05 45 67 94 39 Sophie TEXIER 05 49 03 23 41 06 89 96 51 91	Jean Pierre ARDON 06 82 12 26 27	Jean Paul GARRI-BOTTO 06 59 31 10 53 Henriette MEUNIER 05 49 06 09 46 06 04 13 60 21	Christelle BRU-NEAU 07 78 69 37 77 Henriette MEUNIER 05 49 06 09 46 06 04 13 60 21	José ESTEVEZ 05 46 82 00 54 Françoise BUREAU 05 49 96 16 14 06 52 96 92 62
18h - 20h	Stéphane CONTA-MINES 06 20 22 46 15 05 45 67 94 39 Bénédicte MOULIN 06 10 64 54 69	Patrick GOSSELIN 05 45 94 66 88 06 32 24 37 22	Christelle BRUNEAU 07 78 69 37 77 Henriette MEUNIER 05 49 06 09 46 06 04 13 60 21	Jean Paul GARRI-BOTTO 06 59 31 10 53 Pierre Guillaume TEXIER 06 73 68 33 82	Pierre Guillaume TEXIER 06 73 68 33 82 Françoise BUREAU 05 49 96 16 14 06 52 96 92 62